DÉCISION (UE) 2019/1816 DU CONSEIL

du 24 octobre 2019

portant nomination d'un membre et d'un suppléant du Comité des régions, proposés par la République portugaise

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement portugais,

considérant ce qui suit:

(1) Les 26 janvier, 5 février et 23 juin 2015, le Conseil a adopté les décisions (UE) 2015/116 ([1]), (UE) 2015/190 ([2]) et (UE) 2015/994 ([3]) portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020. Le 6 novembre 2018, en vertu de la décision (UE) 2018/1666 du Conseil ([4]), M. Francisco LOPES a été remplacé par M. Hélder António GUERRA DE SOUSA SILVA en tant que suppléant.

(2) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M. Álvaro DOS SANTOS AMARO.

(3) Un siège de suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la nomination de M. Hélder António GUERRA DE SOUSA SILVA en tant que membre du Comité des régions.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2020:

a) en tant que membre:

— M. Hélder António GUERRA DE SOUSA SILVA, *Presidente da Câmara de Mafra*,

b) en tant que suppléant:

— M. Carlos André Teles Paulo DE CARVALHO, *Presidente da Câmara de Tabuaço*.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

([1]) Décision (UE) 2015/116 du Conseil du 26 janvier 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 20 du 27.1.2015, p. 42).
([2]) Décision (UE) 2015/190 du Conseil du 5 février 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 31 du 7.2.2015, p. 25).
([3]) Décision (UE) 2015/994 du Conseil du 23 juin 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 159 du 25.6.2015, p. 70).
([4]) Décision (UE) 2018/1666 du Conseil du 6 novembre 2018 portant nomination de deux membres et de cinq suppléants du Comité des régions, proposés par la République portugaise (JO L 278 du 8.11.2018, p. 24).

Fait à Luxembourg, le 24 octobre 2019.

Par le Conseil
Le president
A.-K. PEKONEN